

Pandémie du coronavirus – événement postérieur à la date du bilan – Considérations sur la mention et continuité de l'exploitation

L'impact du coronavirus sur l'ensemble de l'économie se fait également sentir en matière de présentation des comptes selon le CO. EXPERTsuisse est d'avis que la survenance du risque global – que représente le coronavirus – constitue pour l'heure un événement ne devant pas être porté au bilan du point de vue des comptes annuels au 31 décembre 2019. Néanmoins, des obligations de mention dans l'annexe et/ou le rapport annuel peuvent, le cas échéant, résulter de cet événement. Dans un cas extrême, la propagation du coronavirus pourrait avoir des conséquences négatives tellement considérables sur l'activité des entreprises que l'hypothèse de continuité de l'exploitation pourrait être remise en question.

Lien(s) et téléchargement(s)

- [Coronavirus implications pour la présentation des comptes selon le CO](#)